

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-12-16

Séance du 14 décembre 2022

**Avis du CSRPN de Normandie,
conseil scientifique de la RNN de la tourbière de Mathon**

***Plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle nationale
de la tourbière de Mathon***

La conservatrice a présenté le projet de 5^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) de la tourbière de Mathon en présence de 8 membres de la commission espaces protégés du CSRPN, également conseil scientifique de la réserve, le 28 novembre 2022.

Présentation du dossier

Créée en 1973, la RNN de la tourbière de Mathon, qui s'étend sur 12 ha, a pour vocation la sauvegarde d'une mosaïque d'habitats tourbeux, de landes et de boisements ainsi que des espèces patrimoniales associées. Les 5,5 ha de terrains limitrophes appartenant au Conservatoire du littoral constituent avec la RNN le site protégé de la tourbière de Mathon sur lequel porte le document de gestion.

Le 5^e plan de gestion de la réserve proposé par le CPIE du Cotentin, gestionnaire de la réserve, intègre les remarques du CSRPN sur l'évaluation du précédent plan.

Conformément à la méthodologie nationale, le plan de gestion, complété par des annexes, comprend trois volumes :

- le diagnostic
- les aspects stratégiques (enjeux et objectifs)
- la dimension opérationnelle (opérations, programmation et coûts).

Il s'inscrit dans la continuité du 4^e plan de gestion, tout en se recentrant sur les enjeux prioritaires liés aux milieux oligotrophes tourbeux et non tourbeux.

Ce nouveau plan de gestion sera validé pour une durée de 10 ans, incluant une évaluation à mi-parcours.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN salue la grande qualité rédactionnelle du document présenté qui est par ailleurs très bien illustré, ce qui concourt à une lecture aisée. La bonne connaissance des milieux et des enjeux patrimoniaux permet de définir clairement les enjeux de conservation et les objectifs à atteindre.

Le conseil apprécie l'intégration des enjeux de changements climatiques. Concernant les prises de mesure, il serait intéressant de pouvoir documenter l'effet des boisements latéraux sur le microclimat des parcelles. Pour mieux suivre les évolutions de la nappe de la tourbe, une refonte du réseau piézométrique doit être envisagée (renforcement des points de suivi, localisation, matériel).

Concernant la connaissance et la gestion des boisements, les notions de bois mort et de diamètre pourraient utilement être intégrées aux indicateurs de suivi. Si le principe de libre évolution a été retenu jusqu'à maintenant, il faut s'interroger sur d'autres modalités de gestion, notamment dans les chênaies. La coupe de bois avec abandon des produits peut apporter des effets bénéfiques notamment sur le maintien à distance des bovins, l'évolution différentielle des diamètres de troncs et la faune liée au bois mort.

La proposition d'évolution des modalités de pâturage, notamment par la diversification des espèces utilisées, apparaît nécessaire pour améliorer l'état de conservation de certains milieux, la conduite actuelle ne donnant plus satisfaction. Il

Secrétariat du CSRPN : DREAL Normandie
Cité administrative 76100 Rouen

tél : +33276000724 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

faudra veiller à ne pas figer ces modalités, mais bien à garder la souplesse nécessaire à l'adaptation de cet outil de gestion en lien avec les constats de terrain (restauration vs. entretien). Des actions mécaniques pourront être envisagées en complément pour assurer la restauration de certains secteurs.

Pour améliorer l'ancrage territorial de la réserve, il conviendrait de définir les actions et les messages portés en fonction du public ciblé (élus locaux, riverains, propriétaires, etc.), ainsi que d'adapter les outils de communication pour valoriser chaque type d'actions.

Un suivi des niveaux d'azote et de sa conséquence sur les landes et sur l'ajonc d'Europe est à mettre en place.

Enfin, il est indispensable de mettre en place à court terme une zone tampon sous la forme d'un périmètre de protection pour assurer une meilleure qualité des eaux superficielles, en constante dégradation à l'entrée dans la réserve, et renforcer la connectivité avec les espaces naturels périphériques. Plus largement, au regard du contexte d'urbanisation périphérique, des enjeux patrimoniaux et de la taille du site protégé de la tourbière de Mathon, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise pour sa conservation, en particulier au travers des choix d'aménagement retenus et des documents de planification.

Le CSRPN voit dans les documents présentés un travail cohérent et de qualité, basé sur un diagnostic fouillé et pertinent ainsi qu'une bonne identification des enjeux. Les objectifs sont intégrateurs et ciblés. La définition des indicateurs nécessaires à leur évaluation reste à finaliser.

En conclusion, le CSRPN émet un **avis très favorable** sur le projet de 5^e plan de gestion de la RNN de la tourbière de Mathon présenté par le CPIE du Cotentin pour la période 2023-2032.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte